

Mainpaces

Formations : Modalités d'inscription

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET D'ORGANISATION

Le programme de l'accompagnement dispensé, les Experts formateurs et leur parcours, les contenus et les durées sont ceux indiqués sur le [site internet](#). Le Client doit vérifier le niveau de responsabilité préalable requis pour suivre l'accompagnement choisi. Mainpaces se réserve le droit de modifier le programme ainsi que l'animateur annoncé en cas de nécessité absolue.

Le Client s'inscrit en ligne sur le [site internet](#).

ACCÈS AUX SALLES DE FORMATION EN CAS DE MOBILITÉ RÉDUITE :

Par dérogation Article R. 164-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, Mainpaces ne dispose pas d'une salle de formation accessibles aux personnes à mobilité réduite.

MODALITES FINANCIERES ET DE RÉSILIATION DU FAIT DU PARTICIPANT

Le tarif de l'action d'accompagnement est celui figurant sur le [site internet](#) à date. Le tarif est forfaitaire. Il ne comprend ni l'hébergement ni les repas autres que ceux spécifiquement indiqués dans la description de la prestation, qui sont à la charge du Client.

À compter de son inscription, le Client a un délai de 14 jours pour se rétracter.

À l'expiration de ce délai de rétractation, le Client procède au règlement complet de la formation sur facturation par Mainpaces. L'inscription est considérée comme ferme et définitive à la réception des fonds sur le compte de Mainpaces.

En cas d'annulation à la demande du Client après le délai de rétractation mentionné ci-dessus, dans la mesure de sa programmation et des places disponibles, la formation n'est pas remboursable et Mainpaces propose une solution de report sur une formation identique au même tarif dans un délai de 1 an.